

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2024-043

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-BC_2024_043-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 septembre 2024

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	16
Votes	16

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles JULLIAN

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment la compétence voirie,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les demandes de subventions,

VOIRIE

**Demande de
subventions pour
l'aménagement du
tour de la place de la
Flette à Soucieu en
Jarrest**

Vu les modalités de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Voirie (SDV) approuvé en Conseil Communautaire par délibération n° 097/15 du 15 décembre 2015,

Vu la délibération de la commune de Soucieu-en-Jarrest du 24 juin 2021 relative à l'approbation de la convention d'adhésion pour le programme « Petites Villes de Demain »,

Vu la délibération n° CC-2023-022 du Conseil Communautaire du 7 mars 2023 relative à l'approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire signée en date du 29 mars 2023 entre la Communauté de Communes du Pays Mornantais, les communes de Mornant et Soucieu-en-Jarrest et l'Etat,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Équipements et Transition écologique » en date du 3 septembre 2024,

Dans le cadre de son Schéma Directeur de la Voirie et de son programme voirie 2024, la COPAMO souhaite réaliser les travaux d'aménagement du tour de la place de la Flette (voie communale) à Soucieu-en-Jarrest.

Ces travaux viennent consolider les aménagements existants ou réalisés en 2023 au centre de la place en 2023 comprenant une zone de stationnement à proximité de la mairie et des espaces de convivialité alliant zone verte de détente et zone de jeux pour enfants. Le projet fera liaison avec ces réalisations et reprendra la voirie et les espaces bordant les habitations du tour de la place.

Les objectifs attendus sont, dans la continuité des aménagements du centre bourg achevés en 2023, de remettre en état et d'apaiser le tour de la place de la Flette afin de :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers,
- Donner un cadre plus confortable aux modes doux,
- Apaiser la circulation,
- Réorganiser l'offre de stationnement,
- Remettre en état la voirie en favorisant une gestion intégrée des eaux pluviales.

La commune de Soucieu-en-Jarrest et la Communauté de Communes sont inscrites au programme Petites Villes de Demain / Opération de Revitalisation du Territoire. Cet outil permet un partenariat entre l'EPCI, les communes membres labellisées PVD, l'Etat et ses établissements publics, et le Département du Rhône.

Il permet notamment un accompagnement en ingénierie dans les projets et opérations des communes et des intercommunalités.

Le projet, qui visera à améliorer la gestion des eaux pluviales de la place pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration sur site, peut également être accompagné d'une aide accordée par l'Agence de l'Eau.

Le montant total de l'opération est estimé à ce stade à 414 000 € HT décomposés comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Phase Études et démarches préparatoires : | 14 000 € HT |
| Phase Travaux : | 400 000 € HT |

Les travaux devraient commencer à compter du 1^{er} trimestre 2025.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le **26 SEP. 2024**

Notifié ou publié
le **26 SEP. 2024**

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE le Président à solliciter le soutien financier du Département du Rhône et de l'Agence de l'Eau, et de tout autre organisme ou collectivité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER

